

FAURIE AUTO SARLAT

35 ROUTE DE LA CROIX D'ESPIT
24200 SARLAT LA CANEDA
tél : 05 53 31 78 00
<http://www.faurie.fr>



mon conseiller

LIEBUS SEBASTIEN
tél : 0764459155
e-mail : s.liebus@faurie.fr

adresse de facturation

Gge STATION DU CENTRE
LE BOURG
46350 MASOLAT

facture

n°313956 du 31/03/2026

page 1/1

échéance de la facture : 30/04/2026

n° de bon de commande :

n° de compte client

17197

n° tva intra

FR27522182724

montant

montant total hors remise	53,59 €
total remise	-3,53 €
montant total ht	50,06 €
montant tva 20%	10,01 €
montant total tva	10,01 €
total à payer	60,07 €
net à payer	60,07 €

net à payer

60,07 €

mes prestations Renault Service	code	tps/qté	prix tarif ht	remise (%)	montant ht	tva (%)	montant ttc
** BL 315928 DU 20/03/2026 **							
MOTRIO MOTRIO NETTOYANT FREIN 600ML	8550513222	12	2,26	13	23,59	20	28,31
REMISE PR/MAGASIN	REMLIGPR	0		15	-3,53	20	-4,24
PARTICIPATION FRAIS DE PORT					30,00		

simple et rapide : obtenez votre devis et prenez rendez-vous en ligne sur www.renault.fr*

votre Renault en un coup d'œil grâce à l'application My Renault, disponible sous IOS/Android

SIRET 879 194 751 00043 TVA INTRACOM FR35879194751

IBAN : FR76 1090 7005 5636 1218 7930 468

RAISON SOCIALE ENTREPRISE S.A.S. FAURIE AUTO SARLAT ADRESSE ENTREPRISE 35 ROUTE DE LA CROIX D'ESPIT 24200 SARLAT-LA-CANEDA - SOCIÉTÉ AU CAPITAL 1.000.000 EUROS - SIRET 879 194 751 00043 - RCS BERGERAC - APE 4511Z - N° TVA FR35879194751 - TEL 05 53 31 73 00 WWW.FAURIE.FR - ORIAS WWW.ORIAS.FR - IBAN FR76 1090 7005 5636 1218 7930 468 - MEMBRE DU GROUPE FAURIE GROUPE - CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : NOUS NOUS RÉSERVONS LA PROPRIÉTÉ DES MARCHANDISES OBJETS DES PRÉSENTS DÉBITS, JUSQU'À LEUR PAIEMENT INTÉGRAL, CONFORMÉMENT À LA LC 90-335 DU 12 MAI 1990. T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS. OUTRE LES PÉNALITÉS DE RETARD (TAUX BCE MAJORÉ DE 10 POINTS), EN CAS DE RETARD DE LA PART D'UN CLIENT PROFESSIONNEL, CELUI-CI EST REDEVABLE DE PLEIN DROIT, DÈS LE PREMIER JOUR DE RETARD DE PAIEMENT, DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE 40 EUROS OU DE TOUTE AUTRE MONTANT FIXÉ PART L'ARTICLE D.441-5 DU CODE DE COMMERCE AU TITRE DES FRAIS DE RECOURS (ARTICLE L441-6 DU CODE DE COMMERCE).

